

FICHE PRODUIT

Onyx Safe



CARACTERISTIQUES GENERALES

Description

Onyx Safe est un contrat d'assurance de la branche 21 à versements libres. Le montant des versements libres, après déduction des taxes sur primes, des éventuels frais d'entrée et de la prime de risque pour la couverture décès optionnelle, est à tout moment garanti à 100 %, quelle que soit l'évolution des marchés financiers. En cas de décès de l'assuré, il sera payé au minimum la réserve d'épargne.

Accessibilité

Le montant minimum du premier versement est de € 2 500.
Des versements libres complémentaires s'élèvent au moins à € 1 250.

Durée du contrat

La durée minimale du contrat à la souscription est de 8 ans et 1 jour. Aucune durée minimale n'est prévue pour les versements complémentaires. Si la durée restante est de moins de 8 ans, le taux d'intérêt garanti peut être diminué conformément aux dispositions légales.

Liquidité

A tout moment du contrat, il est possible de récupérer l'épargne en tout ou en partie. En cas de retrait partiel, le montant prélevé et le solde restant doivent au moins s'élever à € 1 250.

Frais d'entrée

3 % au maximum

Frais de gestion annuels

Aucuns

Frais de sortie

Les frais de sortie sont calculés sur base de la date de prise d'effet du contrat. Ces frais s'élèvent à 3 % de la partie prélevée pendant la 1^{ère} année d'assurance, à 2 % pendant la 2^{ème} année d'assurance, à 1 % pendant la 3^{ème} année d'assurance et à 0 % à partir de la 4^{ème} année d'assurance, s'élevant chaque fois à € 25 au minimum (montant indexé à l'indice santé de janvier 2008).

Aucuns frais de sortie ne sont prélevés sur 15 % au maximum de la réserve d'épargne lors du premier prélèvement pendant l'année civile. Des frais de sortie ne sont non plus prélevés si le rachat est demandé suite au décès, à l'invalidité permanente et complète ou à la maladie grave d'un membre de famille vivant sous le toit de l'assuré. La fiche concept 'Clause sociale' reprend les modalités exactes.

Rendement

Le rendement garanti jusqu'au 31 décembre de la 8^{ème} année qui suit la date de versement et un relevé des participations bénéficiaires peuvent être consultés respectivement sur la fiche informative 'Taux actuels garantis' et sur la fiche informative 'Rendements historiques'.

Après cette période de 8 ans, le taux d'intérêt, applicable à ce moment-là aux nouveaux versements, est d'application et ce chaque fois pour une période de 8 ans.

Garantie décès optionnelle

Lors de la souscription de la police, il est possible de souscrire une garantie décès optionnelle de sorte que le capital décès total soit au moins égal à 130 % des primes versées. Chaque année, la prime afférente à cette garantie est déduite de la réserve d'épargne. Cette garantie complémentaire se termine automatiquement le 31 décembre de la 8^{ème} année qui suit la date d'effet de la police.

Garanties complémentaires

Il n'est pas possible de souscrire des garanties complémentaires.

Nateus
ASSURANCES

Onyx Safe

Fiche d'information financière assurance vie

La fiche d'information financière assurance vie peut être consultée sur le site web de la compagnie.

Régime fiscal

Onyx Safe peut uniquement être souscrit sans avantages fiscaux.
Les conditions et les avantages y afférents sont repris dans les fiches fiscales.

Nateus
ASSURANCES

SIEGE SOCIAL

Frankrijklei 79
2000 Antwerpen
Tél. 03 247 35 11
Fax 03 247 35 90

SIEGE D'EXPLOITATION

Avenue Louise 222
1050 Bruxelles
Tél. 02 645 72 11
Fax 02 645 73 33

info@nateus.be
www.nateus.be

N° compte bancaire 220-0029911-71
RPM 0404 484 654
Nateus sa - Entreprise d'assurances
agrée sous le numéro de code 0196